

Faut-il vraiment « casser la baraque » ?

Un candidat, aujourd'hui en perte de vitesse dans la course aux primaires de la droite pour l'élection présidentielle de 2017, a joué son va-tout en osant faire part de cette intention fracassante, c'est à dire en fait de sa volonté de se passer, une fois élu, de tout intermédiaire entre lui, président, et le peuple, qu'il consulterait à coups de référendums. Au-delà de la formulation lapidaire de ce projet, l'intention est claire : tourner délibérément le dos à la démocratie parlementaire sans en remettre formellement en question les apparences.

La violence du propos n'a pas manqué de surprendre voire de choquer. Mais son contenu est plus habile qu'il n'y paraît de prime abord. En proposant de rendre ainsi la parole au peuple en court-circuitant de fait ses représentants élus, l'auteur de cette provocation flatte délibérément l'antiparlementarisme traditionnel de nombre de nos compatriotes et conforte leur tentation de remettre en cause le système institutionnel qui fonde notre démocratie depuis la Révolution : le remplacement du pouvoir de droit divin du monarque par celui du peuple. Un pouvoir du peuple exprimé par l'entremise de

quelques centaines de délégués réunis en une assemblée nationale, hétérogène dans sa composition et par là-même représentative des grands courants politiques de la nation.

Avec les multiples manifestations de tous ordres qui agitent actuellement notre pays, nous vivons une phase de la vie publique que certains considèrent comme témoignant d'un stimulant renouveau démocratique. Comment douter par exemple de la sincérité en la matière de l'immense majorité des acteurs des « Nuits debout » ? En témoigne notamment la suggestion faite par certains de renommer Place de la *Rèpublique* leur lieu de rassemblement parisien. Cela dit, si sympathique qu'on puisse d'abord le trouver, ce geste symbolique, bien représentatif du climat qui règne sur cette place, ne traduit-il pas une réticence à gérer, concrètement, parfois difficilement, au travers des institutions qui sont les nôtres, la « chose » publique – la *res publica* –, au profit d'une évasion dans le domaine onirique, celui où s'évanouissent comme par miracle toutes les lourdeurs du réel et où les règles s'estompent au profit de toutes les spontanéités ?

LE PIRE DES RÉGIMES... À L'EXCEPTION DE TOUS LES AUTRES

Quand sont nées dans notre pays la démocratie puis la république, elles se sont d'emblée manifestées d'un point de vue opérationnel par l'adoption d'un régime parlementaire, préservant en principe d'un retour à quelque forme que ce soit de pouvoir monarchique, fût-il électif. Nous n'en sommes hélas, il est vrai, plus tout à fait là, avec la Constitution de la V^e République et plus encore avec l'usage qui en est fait, contraire à sa lettre, comme nous l'avons à plusieurs reprises souligné dans notre revue.

Aucun régime démocratique n'est parfait, toute l'histoire le démontre, et il arrive à certains de déraper lourdement. Qu'on songe par exemple à la Terreur ou à l'attribution des pleins pouvoirs au Maréchal Pétain. Mais la perte de confiance en nos institutions est-elle pour autant aussi légitime que certains le pensent et doit-elle nous conduire à en abandonner l'essence ? Nous sommes nombreux à ne pas nous rallier à cette idée par trop simplificatrice et à préférer prendre appui sur ce qui fonde, concrètement, une authentique démocratie : le débat, la délégation contrôlée du pouvoir de décision et la confiance. Or, de ces divers points de vue, des progrès essentiels sont à la fois indispensables et possibles.

PATIENCE ET LONGUEUR DE TEMPS FONT PLUS QUE FORCE NI QUE RAGE

S'agissant des débats démocratiques, il faut une fois pour toutes se

décider à admettre que leur multiplication est strictement nécessaire, qu'ils doivent permettre à tous de s'exprimer avec une volonté de respect réciproque et qu'ils ont pour objet, en règle générale, non pas d'aboutir à des consensus mais bien de prendre acte des inévitables dissensus de tous ordres pour tenter d'en tenir compte autant que faire se peut dans les décisions majoritaires à prendre.

Quant aux processus décisionnels, il est essentiel de réhabiliter pleinement l'impérieuse nécessité de recourir en la matière à des délégations contrôlées de compétences. Indispensables « délégations » parce que, malgré l'illusion de tout savoir que donne l'accès à internet et celle de tout comprendre qu'engendrent de nos jours les médias, la lourde responsabilité de prendre des décisions publiques implique des compétences collectives qu'aucun citoyen ou aucun regroupement informel de citoyens n'est en état de posséder.

Indispensables « contrôles » aussi – les procédures électorales ont notamment ce rôle crucial – mais un contrôle n'implique en aucune manière un harcèlement de l'exécutif et il ne prend véritablement de sens que s'il respecte la confiance initialement accordée aux élus pendant un temps suffisant pour que les décisions qu'ils ont pour charge de prendre en notre nom aient eu le temps matériel de produire leurs effets. Cela allant clairement à l'encontre du « tout tout de suite », pourtant hélas si fréquemment et si superficiellement requis. ☺